



Compte rendu du CDAS du 01 avril 2025

En réponse aux liminaires, M. Chappuis, président du CDAS 63, a réaffirmé son autonomie dans la gestion de l'action sociale au sein du département, conformément aux orientations et au budget alloués. Il a souligné son attachement à cette autonomie et a écarté toute perspective de régionalisation de l'action sociale.

M. Chappuis a exprimé sa compréhension face à la démarche de la CGT qui dénonce le manque d'efficacité résultant du recours à des prestataires privés pour l'accès aux dispositifs d'action sociale.

De même, il a reconnu que la création de la FASF (Fédération d'Action Sociale Finances) n'avait pas atteint l'efficacité escomptée et s'est montré sensible aux difficultés rencontrées concernant les réservations des colonies de vacances.

La CGT a vivement critiqué le principe du « premier connecté, premier servi », déplorant un changement radical dans la philosophie de l'action sociale, où même les assistantes sociales ne disposent plus des marges de manœuvre nécessaires pour aider les familles en difficulté. Les parents qui n'ont pas pu obtenir de place en colonie de vacances en raison des dysfonctionnements rencontrés doivent se faire connaître auprès des services sociaux.

M. Chappuis s'est engagé à transmettre les dysfonctionnements et les difficultés rencontrées aux instances concernées.

L'ordre du jour a ensuite été abordé :

1. Désignation de la CGT comme secrétaire adjoint.

2. Approbation du procès-verbal du CDAS du 17 décembre 2024 : Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

3. Examen du relevé de conclusions du CNAS du 17 décembre 2024 : Les points suivants ont été soulevés au niveau du national :

Note de la CGT : ils ne sont donc pas tous pertinents au regard de la situation du notre département

- Une offre d'action sociale jugée trop ciblée sur les familles, avec des conditions de revenus excessivement strictes.
- Un développement disproportionné de l'offre à Paris et dans les grandes agglomérations.
- Une offre globale perçue comme trop limitée, coûteuse et de qualité inférieure à celle du secteur privé.
- Une augmentation, voire un caractère excessif, des prix de la restauration collective pour certains.
- Un montant des tickets restaurants considéré comme trop faible, particulièrement dans le contexte actuel d'inflation.
- Un souhait exprimé de bénéficier de tickets restaurants face à une restauration jugée insuffisante.
- Un parc de logements jugé insuffisant et un traitement des dossiers ALPAF considéré comme insatisfaisant.
- Un manque de places en crèches et une procédure de demande jugée complexe.
- Des sorties culturelles trop limitées ou spécifiquement orientées vers les « enfants », avec des réductions restreintes.
- Une diminution de l'offre EPAF et un coût croissant des séjours et des colonies.
- Des difficultés d'utilisation des tickets CESU ou SPORT pour les enfants.
- Une communication parfois insuffisante, entraînant une méconnaissance de certains dispositifs.
- Des difficultés rencontrées pour s'inscrire à certaines prestations ou pour contacter les services concernés.

M. Machenaud a rappelé que l'acceptation des CESU ou chèques sport par les structures impliquait l'obtention d'un agrément, imposant parfois un taux d'encadrement plus élevé et engendrant des coûts supplémentaires. Il a également souligné que certains grands clubs de l'agglomération clermontoise n'acceptaient pas encore les chèques sport.

4. Retour sur le Groupe de Travail du 28 janvier 2025 :

- La société SWILE a remporté les deux lots du marché concernant la restauration et les chèques cadeaux. Pour ces derniers, une ligne budgétaire dédiée sera mise en place cette année, offrant une plus grande flexibilité d'utilisation grâce à un montant ajustable à l'euro près et une possibilité de dématérialisation via mobile.
- Des échanges ont eu lieu concernant la restauration avec MM. Tiquet, Kouachi (ARENFIP) et Machenaud. Les représentants du personnel ont fait part de leurs remarques à l'ARENFIP, qui les a prises en compte et a fourni des éléments de réponse.
- Des discussions ont porté sur l'organisation de l'arbre de Noël 2025, incluant le choix du spectacle et la concertation sur les modalités.
- Concernant les actions CAL 2025, les représentants ont souhaité maintenir la sélection des actions proposées.

5. Activités et crédits d'action locales 2025 : Le budget du CDAS 63 est toujours en attente. Un budget de l'Action Sociale sera communiqué au CNAS le 3 avril. Le gouvernement n'a pas souhaité sanctuariser ce budget, toutefois, le SRIAS a déjà subi une baisse de 36%, suscitant des inquiétudes quant aux conséquences financières pour le CDAS 63.

En raison de l'annonce tardive du budget, de nombreuses actions ne pourront plus être organisées. Malgré les efforts du département pour préserver les actions prioritaires, une dégradation significative de l'action sociale est anticipée pour cette année.

Dans l'attente d'un budget précis, les services se concentrent sur la gestion des urgences et l'identification des actions prioritaires à maintenir.

Ainsi, les actions liées aux consultations d'un psychologue (très sollicitées en ce début d'année avec déjà 1080€ utilisés) et d'un avocat devraient être maintenues.

Le spectacle de Noël se déroulera le 3 décembre 2025 à Gerzat, salle de Gallion, avec la représentation intitulée "Les famineuses expériences de Mordicus". Les modalités précises restent à définir.

En revanche, la sortie pour les retraités est compromise en raison du délai trop tardif pour la réservation de la fête du Roi de l'Oiseau. De même, l'organisation de la sortie au Futuroscope pour juin/juillet s'annonce complexe. Le stage de préparation à la retraite sera reporté en fin d'année, sous réserve de la disponibilité des intervenants.

6. Informations diverses : Un Groupe de Travail sera organisé dès réception des informations budgétaires. La seule variable d'ajustement envisagée concerne le montant des chèques cadeaux.

L'association ARENFIP a organisé un comité d'usagers restauration le 18 mars 2025 à la demande de Solidaires, mais aucune instance ne s'est présentée en raison d'un problème de date.

La nouvelle application du SISE (Subvention Interministérielle pour Séjour Enfant) n'a pas suscité de retour de la part des agents.

Il a été rappelé que le dispositif « vacances ensembles » propose toujours des séjours pour les enfants en situation de handicap ou ayant des difficultés d'apprentissage.

Un séjour pour les retraités aura lieu à Vendres du 12 au 19 avril 2025.

Agenda social :

- 03/04/25 : CNAS budgétaire et présentation de la note d'orientation.
- 15/04/25 : séminaire des présidents de CDAS.

Concernant le nouveau régime de la PSC obligatoire, sa mise en place est prévue pour le 01/01/2026. Cependant, des inconnues demeurent (prestataire, taux de remboursement, prix des cotisations et des options ...) créant une incertitude et n'augurant rien de bon.

Représentants CGT présents :

- **Titulaires : Laurence Sanchez**
- **Suppléants : Cyrille Rish et Emmanuelle Bobrowski**